

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Souscriptions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

1 Rue Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
05 22 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

36741

## Déclaration de Maladie : N° S19-0004459

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 13824 Société :

#### Actif

#### Pensionné(e)

#### Autre :

Nom & Prénom : LAMAINI CHITA Date de naissance : 01.01.81

Adresse : 2 Rue d'Arennas - Plante Rameau - Casablanca

Tél. : ..... Total des frais engagés : 576,50 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

#### Cachet du médecin :

#### Date de consultation :

Nom et prénom du malade : LAMAINI CHITA Age : .....  
*(Avec un tampon bleu en diagonale)*

#### Lien de parenté :

Conjoint  Enfant

#### Nature de la maladie :

*(Avec un tampon bleu en diagonale)*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 618 T 2

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : 

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21 JUIN 2021	DS		200.000	Dr. Kadija Bassani fatima Dr. Kadri Bassani Mohamed Casablanca - Tél.: 05 22 36 05 07 PROFESSEUR NEDJA

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie du Complexe Sportif Dr. Kadija Bassani fatima 63, Rue Mahroun Mohamed Casablanca - Tél.: 05 22 36 05 07	21/06/21	376,50

### ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental				

# Professeur Nadia ZINOOUN

Agrégée en Gynécologie-Obstétrique  
Ex-enseignante à la Faculté de  
Médecine de Casablanca  
**ACCOUCHEMENT - CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE**  
**CANCÉROLOGIE - MÉDECINE FŒTALE**  
**MALADIE DU SEIN - STÉRILITÉ DU COUPLE**  
**ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE**

# الدكتورة نادية زنون

أستاذة مبكرة

اختصاصية في طب النساء والتوليد

أستاذة سابقة بكلية الطب بالدار البيضاء

توليد - جراحة أمراض النساء

جراحة الثدي - العقم

الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار

Casablanca, le ..... 21 JUIN 2021

Dr Lamraoui Ahlila

Ferlipos

(125.50 DH) ✓ 4/4 x 3m

376.50

pharmacie du Complexe Sportif  
Dr.Kadiri hassani fatima  
63, Rue Mamoun Mohamed  
Casablanca - Tel : 05 22 76 78 78

Lot N° : FL04  
Exp : 03/2024  
PPC : 125,50 DH

Lot N° : FL04  
Exp : 03/2024  
PPC : 125,50 DH

Lot N° : FL04  
Exp : 03/2024  
PPC : 125,50 DH

CE:00175262000042 - INP: 091141812  
Tél: 0522 76 77 78/73 - Fax: 0522 76 78 78  
Agréée en Gynécologie - Obstétrique  
PROFESSEUR Nadia ZINOOUN